



**Assemblée générale de l'AFEA
4 Octobre 2019, 14h-18h
Grand amphithéâtre
Institut du Monde Anglophone, Université Paris 3
5 rue de l'École de médecine, Paris**

- Rapport de la présidente

Monica Michlin, présidente de l'AFEA, ouvre l'assemblée générale en remerciant les comités scientifique et local pour l'organisation impeccable du congrès de Nantes. Elle souligne que le bureau est encore en attente de thématiques pour les congrès de 2021 et 2022, ce qui explique les appels répétés à l'ensemble des adhérent.e.s. Pour proposer un thème, trois collègues, idéalement de trois universités et représentant trois domaines de spécialité (sciences humaines, arts visuels, littérature) doivent proposer ensemble une thématique problématisée (2 ou 3 pages suffisent). Alors que l'AG se prépare à voter les lieux des deux congrès à venir, Monica Michlin espère que ces belles villes susciteront des vocations. Dans l'idéal, l'assemblée générale devrait pouvoir voter sur la thématique et le lieu du congrès avec 18 mois d'avance. Les propositions de thématique pour le congrès 2021 sont désormais attendues de manière urgente, et devront être envoyées au bureau avant sa prochaine réunion (17 janvier 2020).

Concernant le budget, un compte-rendu détaillé sera fait lors de l'assemblée générale de Lille, mais ce qui a été voté à Nantes est déjà mis en œuvre ou est sur le point de l'être : la double formule pour l'abonnement à la *RFEA* (et cotisation différenciée selon le support choisi) et l'annuaire dématérialisé et interactif. De plus, Sébastien Porte, le directeur adjoint des SUP (Sorbonne Université Presses), a été reçu par le bureau et a accepté un avenant au contrat qui lie les SUP à l'AFEA. Jusqu'à présent, l'AFEA finançait deux ouvrages à hauteur de 2000 € chacun en échange d'un rabais de 50% sur le prix de vente de l'ouvrage aux membres de l'AFEA. Le financement par l'AFEA a été ramené à 1500 € par livre et la réduction « spéciale » pour adhérent.e.s AFEA sur le prix de vente est ramenée à 30%. Enfin, toutes les bourses de recherche sont désormais plafonnées à 1500 € maximum.

Bradley Smith, trésorier de l'AFEA, indique que l'AFEA est en bonne voie pour réduire le déficit, puisque les mesures votées ne s'appliqueront que sur l'exercice 2020, mais que déjà, en 2019, le déficit a déjà été réduit de 4000 € par rapport à 2018. Le déficit 2019 devrait osciller entre 13000 et 16000 €, ce qui nécessite la vente de 15000 € (quinze mille euros) de titres pour clore l'année à l'équilibre. L'assemblée générale adopte cette mesure à l'unanimité à main levée. Bradley Smith précise que les commissaires aux comptes veilleront à la bonne mise en place des autres mesures et les remercie pour leur travail. Les choix faits par l'assemblée générale de Nantes devraient permettre de retrouver un budget à l'équilibre dès l'année prochaine (fin 2020).

- Revues

Pour *Transatlantica*, Cécile Roudeau et Guillaume Marche présentent le numéro 2018/1 qui vient de paraître et se réjouissent de la dimension internationale du numéro. Les rubriques se portent bien, comme le montre la récente reprise de « La boîte à musique » par Elsa Grassy. Nathalie Cochoy, responsable de la rubrique « Reconnaissances » demande aux collègues intéressés de la contacter si un.e auteur.e américain.e est invité.e dans les universités. En ce qui concerne les comptes-rendus de manifestations scientifiques, Cécile Roudeau et Guillaume Marche invitent les organisateurs à solliciter des collègues locaux pour les rédiger en veillant bien à faire attention aux choix de la langue de rédaction. *Transatlantica* doit prochainement recruter une nouvelle ou un nouveau secrétaire de rédaction. Claire Maniez et Emilia Le Seven sont chaleureusement remerciées de la mise en ligne du dernier numéro. Le prochain numéro devrait être mis en ligne d'ici la fin de l'année.

2018 | 1

Stéphanie Durrans (Bordeaux Montaigne) : **American Women Writers Abroad**
Michaël Roy (Paris Nanterre) : **L'esclavage à l'écran**

2018 | 2

Emmeline Gros (Université de Toulon) : ***Gone With the Wind after Gone With the Wind***

2019 | 1

Chloé Thomas (independent scholar) : **Line Breaks in American Poetry**
Thibaut Clément (Sorbonne U) : **Les médias de l'enfance**

Claire Charlot (Sorbonne U) & Françoise Coste (Toulouse Jean-Jaurès) : **Labelling Domestic and Foreign Policy : A Transatlantic Perspective ?**

2019 | 2

Richard Anker (Clermont Auvergne), Mathieu Duplay (Paris Diderot) and Stéphane Vanderhaeghe (Paris 8) : **Conjunctions of the Literary and the Philosophical in 20th and 21st Century American Writing.**
Elsa Devienne (Nanterre) & Andrew Diamond (Sorbonne) : **Places and Cultures of Capitalism**

2020 | 1

Peter Lurie (U of Richmond) : **On Faulkner and Narration**
Hélène Quanquin (Lille) : **Centenaire du 19^{ème} amendement** (titre à préciser)

2020 | 2

Aurore Clavier (Lille 3), Gwen Le Cor (Paris 8), Juliette Utard (Sorbonne U) : **Poetry Books in Multiple Versions : Editorial, Critical, Pedagogical Issues**
Alice Béja (Sciences Po Lille) : **Le radicalisme de gauche aux États-Unis : une politique étrangère ?**

2021 | 1

Nathalie Cochoy (Toulouse Jean Jaurès) + David Roche (Montpellier) : **War Ruins : The City in American War Narratives**

2021 | 2

Benoit Tadié (Rennes 2) et Anne Reynes-Delobel (AMU) [sous réserve d'acceptation] : **Passeurs de la littérature américaine en France, 1917-1967 (1)**

2022 | 1

Benoit Tadié (Rennes 2) et Anne Reynes-Delobel (AMU) [sous réserve d'acceptation] : **Passeurs de la littérature américaine en France, 1917-1967 (2)**

Mathieu Duplay prend la parole pour présenter l'enquête sur les revues, faite en partenariat avec la SAES pour un état des lieux des revues de l'anglistique en France. Une synthèse a déjà été présentée au congrès de la SAES au printemps. Il n'a pas été possible d'en parler à Nantes, d'où la présentation aujourd'hui. 51 rédactions ont répondu au questionnaire. Il apparaît qu'il y a deux grandes phases d'apparition des revues : d'une part les années 1970, période à laquelle la *RFEA* a été lancée, d'autre part les années 2000 lors du tournant numérique, quand *Transatlantica* a été mise en ligne pour la première fois. Les revues électroniques sont désormais majoritaires (60%) : la quasi-totalité de ces revues publie le texte total des articles en libre accès et seuls 25% des revues en ligne pratiquent la barrière mobile qui consiste en donner l'accès aux articles aux non-abonnés uniquement au bout d'un certain temps. 65% des revues sont disponibles sur OpenEdition. Le souci de transparence des revues est à souligner : 95% affichent leur politique éditoriale sur leur site. L'expertise en double aveugle est largement privilégiée (par 80% des revues), alors que cette pratique avait fait débat au sein de notre profession. L'expertise en triple aveugle reste minoritaire (10% des revues). En revanche, une majorité de revues (56%) n'a pas de politique affichée à l'égard des archives ouvertes. Enfin, 60% des revues sont dotées de statuts spécifiques (durée du mandat, élection des rédacteurs en chef) affichés sur leur site. Pour conclure, les revues liées à l'AFEA sont largement dans la moyenne des pratiques éditoriales, mais une réflexion est souhaitable quant à l'archivage et au recensement. Les résultats détaillés sont disponibles sur le site de la SAES ici : <http://saesfrance.org/wp-content/uploads/2019/06/1906-résultats-questionnaire-revues.pdf>

Mathieu Duplay aborde ensuite le référencement des revues scientifiques sur la plateforme Mirabel qui permet une meilleure diffusion des travaux. La plateforme inclut le sommaire des numéros, les indexe et propose un résumé des articles et un lien vers les revues. Mathieu Duplay insiste sur la grande visibilité que donne Mirabel non seulement aux revues mais aussi aux associations partenaires de ces revues. Dans le cadre de la commission mixte de la recherche (SAES/AFEA), un partenariat avec Mirabel est souhaité. L'assemblée générale adopte à main levée et à l'unanimité le partenariat avec Mirabel.

Pour la *Revue Française d'Études Américaines*, Anne-Laure Tissut s'exprime au nom des deux rédactrices en chef, Anne Stéfani étant retenue pour des raisons professionnelles. Elle présente les numéros à venir (voir ci-dessous). Humensis, qui gère l'édition de la *RFEA*, a fourni un calendrier serré pour la parution des prochains numéros. Les rédactrices en chef ont déjà reçu deux propositions pour des numéros

à venir mais en souhaitent d'autres, ainsi que des propositions de recension. Elles remercient Ambre Ivoll et Michel Feith, responsables de cette rubrique. La nouvelle formule (version électronique et version papier à choisir par les adhérent.e.s) sera mise en place très prochainement. A la question posée par Nathalie Caron quant à l'emploi du terme « civilisation » par la RFEA, Anne-Laure Tissut répond qu'elle sera mise à l'ordre du jour d'un prochain comité de rédaction.

RFEA Calendrier (Titres)

Numéros récents :

Joan of Arc Through American Eyes (161), coordonné par Delphine Louis-Dimitrov et Ronald Jenn.

L'Amérique à la loupe. Poétique et politique du détail (160), numéro issu du congrès de Nice, coordonné par Emmanuelle Delanoë-Brun, Paul Schor et Anne Ulmo.

Numéros à venir :

2020

L'archive : pratiques et politiques de la mémoire (162), coordonné par Claire Delahaye.

Les Figures de l'échec (163), coordonné par Pierre-Antoine Pellerin.

Libres de couleur : Migrations choisies (164), coordonné par Claire Bourhis-Mariotti et Lawrence Aje.

Disciplines, Indisciplines (165), numéro issu du congrès de Nantes, coordonné par Mathieu Duplay, Hélène Quanquin et Camille Rouquet.

2021

Hommage à Philip Roth (166), coordonné par Paule Lévy.

- Débats

Deux débats sont inscrits à l'ordre du jour, l'un annoncé à l'assemblée générale de Nantes (lutte contre le harcèlement et les discriminations), l'autre contraint par le calendrier, la SAES venant de se prononcer sur le wiki-auditions.

Lutte contre le harcèlement et les discriminations

Monica Michlin résume, dans un premier temps, l'historique du débat. L'assemblée générale de Nantes a voté à l'unanimité une motion contre les violences, qui visait à rappeler les valeurs de l'AFEA. L'assemblée générale avait été sollicitée pour rédiger un texte proposant des mesures concrètes pour lutter contre ces violences, et différents membres s'étaient proposés pour élaborer un texte ; un groupe de travail informel s'est constitué au fil de l'été, qui a déjà bien avancé dans la rédaction du texte. Les propositions de la part de collègues souvent déjà engagé.e.s dans d'autres cercles associatifs ou en tant que chargés « égalité, genre et diversité » dans leur université ont été regroupées dans une proposition de charte. Cette charte éthique de l'enseignant.e-chercheur.e rappellera aussi d'autres types de manquements que l'AFEA réprouve au même titre que le font toutes les instances dans notre profession (le plagiat, ou le CV avec de fausses publications, par exemple). Le bureau a voté à

l'unanimité que le groupe de travail doit proposer cette charte (qui va des principes, aux mesures de prévention, aux mesures que l'AFEFA peut prendre en cas de manquement à l'éthique) à l'assemblée générale. Le bureau a également voté à l'unanimité de proposer à l'assemblée générale la proposition suivante : le groupe de travail réfléchira à la constitution d'une instance, qui dans l'idéal serait indépendante du bureau, à l'image des commissaires aux comptes, qui doivent veiller sur les comptes sans pour autant que cela signifie que l'AFEFA soupçonne a priori des malversations de la part du bureau – il est simplement normal et nécessaire qu'une association veille sur ses comptes. Cette instance pourrait être saisie pour tout ce qui concerne la prévention, le conseil et l'alerte des problèmes liés à l'éthique (du harcèlement sexuel au plagiat). Les membres du comité d'éthique seraient élu.e.s directement par l'assemblée générale, sur profession de foi, et devraient avoir quelque expertise (par exemple, les chargés « égalité genre et diversité », les spécialistes des luttes contre les discriminations, etc.).

Mathieu Duplay remercie celles et ceux qui ont envoyé des propositions qu'il a compilées dans un texte résumé à l'assemblée générale. Ce texte se fonde sur trois idées principales :

- L'AFEFA n'est pas distincte de la société et ne saurait ignorer les évolutions sociétales.
- Les membres de l'AFEFA sont aussi citoyennes et citoyens soumis.e.s aux lois, le bureau souhaitant la stricte application de la législation en place. Concernant le harcèlement sexuel, par exemple, la loi de 2018 est très claire quant à la définition des comportements allant d'une insulte sexiste, au harcèlement sexuel, à l'agression sexuelle, mais dans la plupart des cas il n'y a pas de poursuites ou ces dernières n'aboutissent pas. Souvent, les étudiant.e.s préfèrent alors quitter l'université où elles ou ils ne se sont pas senti.e.s défendu.e.s. S'ils ou elles quittent le champ des études américaines, cela doit inquiéter notre association, car la jeune génération est la relève de notre champ. La présomption d'innocence, thème central abordé par l'assemblée générale de Nantes, n'empêche en rien la prise de mesures conservatoires dès lors qu'un membre de l'association est mis en cause par un autre. En effet :
- Toute association doit veiller à d'une part éviter les conflits d'intérêt entre ses membres et entre l'un de ses membres et l'association elle-même d'autre part.

Mathieu Duplay présente une série de propositions à l'assemblée générale, dont le fait que les mis.e.s en cause dans des cas de harcèlement, moral ou sexuel, ne siègent pas dans des instances d'évaluation (comité de sélection, jury de concours, etc.) tant que les procédures disciplinaires ou pénales engagées par les présumées victimes seront en cours, et rappelle que la plupart des principes inscrits dans cette proposition de charte sont déjà inscrits dans les *pratiques* de notre profession, y compris dans les cas non contentieux (un.e membre d'un comité de sélection ou du CNU se retire du débat si un.e de ses doctorant.e.s ou un membre de sa famille est évalué.e, par exemple).

Le débat de l'assemblée générale porte sur les points suivants : la nécessité de prendre en compte la parole de la personne mise en cause ; mais la nécessité également d'accompagner les plaignant.e.s lorsqu'un membre de l'AFEFA se plaint de violences ou de discriminations de la part d'un autre ; les mesures conservatoires, comprises comme portant atteinte à la réputation par certain.e.s, sont défendues par d'autres comme visant à protéger à la fois les mis.e.s en cause et les victimes présumé.e.s, souvent plus vulnérables au regard de l'institution (non titulaires

particulièrement) ; le rôle de l'éventuel comité d'éthique (rôle de prévention, de médiation, et seulement en dernier ressort, de sanction en cas de manquements avérés portant préjudice à l'AFEA elle-même). Certain.e.s demandent si le rôle du comité sera consultatif ou délibératif ; plusieurs interventions de spécialistes des questions de discriminations soulignent la mission de médiation qui doit permettre d'empêcher que les situations s'enveniment. Certains craignent que le comité d'éthique fasse doublon ou anticipe les structures disciplinaires universitaires. D'autres répondent qu'au contraire les mesures conservatoires sont souhaitables à la fois pour les mis en cause et les victimes présumées et protègent notre mission de service public et notre association. Si la prévention et la charte sont mises en place, le comité ne sera en rien un tribunal, mais bien une instance de médiation interne à l'AFEA.

Différents cas théoriques sont débattus, allant de propos islamophobes tenus lors du congrès annuel de notre association à des rapports de soutenance falsifiés présentés en comités de sélection, ou de propos ou de gestes déplacés dans des contextes relevant ou non du périmètre le plus strict de l'AFEA (les membres de l'AFEA ne cessent pas de l'être lorsqu'ils sont en conférence ailleurs, et leurs propos publics peuvent rejaillir sur toute l'association).

Après un débat ouvert et contradictoire, l'assemblée générale vote sur les propositions suivantes :

- Création officielle d'un groupe de travail sur l'éthique de l'enseignant.e-chercheur.e : 58 bulletins OUI, 1 bulletin blanc. La proposition est adoptée.
- L'assemblée générale mandate le groupe de travail pour la rédaction d'une charte, qui sera envoyée aux membres de l'AFEA avant la prochaine assemblée générale, selon les règles en vigueur : 55 bulletins OUI, 2 bulletins blanc. La proposition est adoptée. Il faut écrire conjointement à Monica Michlin (présidente) et Zachary Baqué (secrétaire général) pour participer au groupe de travail, qui utilisera un google doc ou autre outil collaboratif pour finaliser le texte de la charte, encore à l'état de « work in progress ».
- Le principe d'un comité d'éthique dont la structure sera proposée par le groupe de travail et sera proposée au vote de l'assemblée générale de Lille : 51 bulletins OUI, 3 bulletins NON, 3 bulletins blanc.

Wiki-auditions

Simon Grivet présente le projet de wiki-auditions dont il est le porteur et que le bureau de la SAES a approuvé à une courte majorité. Le document suivant, envoyé aux bureaux de la SAES et de l'AFEA, résume le projet.

Pour la création d'un « wiki-auditions » en 11^e section

Qu'est-ce qu'un « wiki-auditions » ?

Le wiki-auditions est un site internet collaboratif qui centralise la liste de tous les postes de MCF et de PR mis au concours à chaque campagne pour une ou plusieurs sections CNU.

Ce type de site existe depuis une dizaine d'années en mathématiques sous le nom d'[opérations poste](#), ou en [sociologie](#). D'autres sections CNU en sciences humaines se sont aussi dotées de ce outil notamment en [sciences politiques](#), en [histoire](#) ou en [géographie](#).

A quoi sert le « wiki-auditions » ?

Le wiki auditions a d'abord pour but d'aider les candidat.e.s aux postes de MCF et PR durant leur campagne. En effet, ils y trouvent des informations autrement disséminées sur la toile comme la composition du comité de sélection (CoS) ou les dates de réunion de sélection des dossiers et d'audition par le CoS.

Mais le wiki va plus loin et met à la disposition de tous des informations jusqu'ici réservées aux seuls initiés : le nombre de dossiers reçus par les CoS, le nom des auditionnés et le classement de ceux-ci à l'issue de l'audition.

Cette opération de transparence permet alors aux candidat.e.s et à toute la communauté universitaire de connaître les résultats des concours de recrutement. C'est particulièrement utile pour les candidat.e.s dont le dossier n'a pas été retenu pour une audition et qui, avec les pratiques actuelles, n'ont souvent aucune information sur la suite du concours. C'est aussi important pour les autres collègues qui peuvent ainsi mieux comprendre la logique à l'œuvre dans chaque concours de recrutement.

Le « wiki-auditions » est-il légal ?

La loi LRU de 2010 fait obligation à chaque université de publier la composition des CoS. Aucune disposition légale ne s'oppose en revanche à la publication de la liste des auditionnés ou du classement effectué par le comité de sélection. Ces deux informations s'apparentent aux résultats provisoires d'un concours de recrutement (puisque la décision finale appartient au Conseil académique de l'université qui recrute). Le CNRS, par exemple, rend publiques ces informations pour tous ses concours de recrutement. [Le vademecum publié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#) ne mentionne pas la publication de la liste des auditionné.e.s ou de leur classement mais il ne l'interdit en rien. Les amateurs de droit public pourront se reporter à [l'analyse détaillée du professeur Fabrice Melleray](#) (Université Montesquieu Bordeaux IV). Nous n'avons pas connaissance de recrutement qui aurait été invalidé à cause d'un wiki. Les wiki-auditions existent pour certains depuis une décennie.

Le « wiki-auditions » est-il dangereux ?

Certaines DRH avertissent les présidents et membres des CoS que publier la liste des auditionnés et leur classement mettrait en péril le recrutement. L'expérience de nombreux wikis montre le contraire. Le wiki ne trahit pas le secret des délibérations et se contente de publier un résultat provisoire que le Conseil académique peut légalement modifier.

D'autres peuvent arguer enfin que la publication du classement d'un concours pourrait en influencer un autre entraînant la non-sélection ou le déclassement d'un candidat déjà servi ailleurs. Cet argument nous semble spécieux dans la mesure où l'information circule déjà de manière informelle entre collègues pendant la campagne et les résultats de tel ou tel candidat entre, par la force des choses, déjà dans les délibérations des CoS.

Et moi, pourrais-je participer au « wiki-auditions » des anglicistes ?

Bien sûr ! Le « wiki-auditions » est un projet collaboratif. Les sociétés savantes comme la SAES ou l'AFEA pourraient, comme leurs consœurs, exprimer leur soutien au wiki, tout comme la section 11 du CNU.

Nous publierons une page internet au moment de l'ouverture de la campagne synchronisée (fin février 2020) qui listera tous les postes proposés en 11^e section. Chacun sera alors invité à contribuer, anonymement ou non, à le remplir, d'abord avec la composition des CoS et les dates de réunion puis avec la liste des auditionné.e.s et leur classement.

Le débat porte sur les points suivants : l'utilité de montrer les décisions d'un COS cassées par le CA d'une université ; le danger que le classement, donc rendu public, d'un COS puisse influencer un COS ultérieur ; la prestation des candidat.e.s qui peuvent réussir une audition et rater la suivante ; la nécessité de cet outil dont la gestion devrait revenir au ministère.

Monica Michlin précise que le vote de soutien de l'AFEA à ce projet, présenté comme une forme d'auto-organisation, présuppose les amendements suivants : les candidat.e.s aux auditions peuvent refuser que leur nom figure sur le site wiki-auditions ; la date de parution des informations sur le site wiki-auditions doit être à l'issue de la campagne nationale de recrutement, fin mai. L'assemblée générale approuve le projet à main levée moins 10 abstentions.

- Élections

La candidature de Pierre-Louis Patoine au poste de commissaire aux comptes est présentée à l'assemblée générale. Pierre-Louis Patoine est réélu commissaire aux comptes à l'unanimité (49 bulletins favorables).

Aucune candidature n'ayant été reçue 10 jours avant l'assemblée générale, Zachary Baqué, secrétaire général de l'AFEA, demande à l'assemblée générale si elle accepte de surseoir aux règles précédemment établies et de prendre en compte une candidature reçue hors délai pour le poste de webmestre. L'assemblée générale ayant accepté à l'unanimité à main levée de voter sur la candidature reçue hors délai, David Lipson, MCF à l'université de Strasbourg, présente sa candidature pour le poste de webmestre de l'AFEA. David Lipson est élu webmestre de l'AFEA à l'unanimité (49 bulletins favorables).

- Congrès

Congrès 2020 : quatre membres de l'équipe locale (Simon Grivet, Ronan Ludot-Vlasak, Nicolas Martin-Breteau, Hélène Quanquin) présentent l'organisation du congrès 2019 à l'Université de Lille.

Congrès 2021 : Véronique Béghain présente la candidature de Bordeaux Montaigne pour l'organisation du congrès 2021. La candidature est votée à l'unanimité à main levée.

Congrès 2022 : Fiona MacMahon présente la candidature de l'université de Dijon. La candidature est votée à l'unanimité à main levée.

- Prix de l'AFEA/Fulbright

Le jury du prix AFEA/Fulbright, pour lequel 7 dossiers ont été reçus, n'ayant pas pu se réunir avant l'assemblée générale pour des raisons indépendantes de notre volonté, la délibération est remise au 17 janvier. L'annonce du nom du récipiendaire suivra la réunion du bureau prévue le 17 janvier et le prix sera remis lors du congrès de Lille.

- **Remise prix SAES/AFEA.**

François Vergniolle de Chantal, président du jury de la recherche SAES/AFEA, remercie les membres du jury alors qu'à l'issue de ses quatre années de mandat, il cède la main à Anne-Marie Miller-Blaise. Chaleureusement remercié pour son investissement en tant que président du jury par Monica Michlin, qui remercie aussi Luc Benoît a la Guillaume, autre membre du jury sortant, François Vergniolle de Chantal adresse ses félicitations aux trois finalistes. Les trois finalistes présentent leurs travaux :

- Catherine BERNARD, *Matière à réflexion: du corps politique dans la littérature et les arts visuels britanniques contemporains*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne.
- Olivier ESTEVES, *The 'Desegregation' of English Schools: Busing, Race and Urban Space, 1960s-1980s*, Manchester UP.
- Aurélie GRIFFIN, *La muse de l'humeur noire: 'Urania' de Lady Mary Wroth, une poétique de la mélancolie*, Paris, Classiques Garnier

Le prix de la recherche SAES/AFEA est attribué à Olivier Esteves. Le lauréat remercie les membres du jury, son éditeur et les deux autres finalistes. Tou.te.s sont chaleureusement applaudi.e.s. L'ensemble de l'assemblée est invité à partager un pot festif.

La prochaine assemblée générale aura lieu le 29 mai 2020 lors du congrès de Lille.

Compte rendu rédigé par Zachary Baqué et approuvé par Monica Michlin.

Z. Baqué

M. Michlin

Monica Michlin



